



UNIVERSITÉ DE NANTES

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

(articles 27 et 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

#### 1. Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Université de Nantes, 1 quai de Tourville - BP 13522, 44035 Nantes Cedex 1, tél. : 02 51 89 68 07,

courriel : [marchesimmo@univ-nantes.fr](mailto:marchesimmo@univ-nantes.fr)

adresse internet : <http://www.univ-nantes.fr>

Activité(s) principale(s) : services généraux des administrations publiques – Education – Recherche

#### 2. Objet du marché

##### 1% artistique - Réhabilitation du bâtiment Tertre Université de Nantes

#### 3. Caractéristiques principales

Numéro du marché : 2018PI900P0017

Marché en procédure adaptée restreinte passé en application des articles 27 et 28 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics et du décret n° 2002-677 du 29 avril 2002 modifié, relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et précisant les conditions de passation des marchés.

Cette procédure s'adresse aux artistes professionnels.

Mode d'attribution du marché : Marché unique

Durée du marché ou délai d'exécution : 8 mois

#### 4. Programme de la commande

Dans le cadre de l'opération Campus Prometteur, l'Université de Nantes porte un projet ambitieux pour son campus Sciences Humaines et Sociales. Ce projet « Nouveau Tertre » comporte une réhabilitation profonde du bâtiment Tertre ainsi que la requalification de bâtiments existants : Censive et Château. Ce projet d'ensemble permettra de redessiner l'organisation du site en favorisant la convergence enseignement-recherche et le développement de l'attractivité du campus Tertre tout en évitant la création de surfaces nouvelles.

Le projet du Nouveau Tertre s'ouvre sur la ville par sa succession de parvis depuis le mail et réordonnance ses fonctions plurielles.

Le premier parvis, entre le pôle des étudiants et la cafétéria, porte l'œuvre de Jorj Morin : la naissance des signes (1% artistique du projet livré en 1967, cf annexe volet architectural)

Dans cette succession de lieux s'inscrira le 1% artistique. Le projet est construit sur un «récit des parcours» vers les quatre UFR et les services administratifs du campus. Il permettrait, dans le jeu des stratifications et des passerelles, la révélation des espaces urbains et de points de vue dans de profondes perspectives.

Le lieu d'implantation de l'œuvre est ouvert. Toutefois, il devra s'inscrire dans le périmètre foncier du Campus et tenir compte des spécificités du bâti. Elle devra prendre en compte ses caractéristiques architecturales.

L'œuvre se situera dans des zones pratiquées et usitées quotidiennement. Elle ne devra pas gêner la circulation des usagers (étudiants et personnel). Le ou les artiste(s) devront veiller, dans le cadre de l'étude qui leur sera confiée, à ce que leur projet artistique présente un caractère pérenne et ne donne pas lieu à une maintenance complexe et coûteuse afin de rester cohérente avec la démarche environnementale du projet.

Le montant toutes taxes comprises des sommes allouées au 1% artistique est égal à 1% du montant hors taxes du coût des travaux de l'Offre Finale remise par le groupement.

L'enveloppe totale dédiée au 1% artistique s'élève à 152 400 euro(s) HT

Elle comprend l'ensemble des frais affecté à la sélection, la réalisation et la mise en place de l'œuvre, soit :

- La rémunération de l'artiste,
- La cession des droits d'auteur,
- Les taxes et cotisations,
- Le coût de la réalisation de l'œuvre,
- Les prestations intellectuelles complémentaires éventuellement nécessaires à sa réalisation (ingénierie, contrôle technique, suivi, contrôle et réception des travaux),
- Le coût de l'installation de l'œuvre jusqu'à son acceptation définitive,
- Les frais de publication de l'appel à candidature
- L'indemnisation des membres du comité artistique
- L'indemnisation des candidats non-retenus à l'issue de la phase 2

L'enveloppe disponible pour le projet artistique est de 150 000 euro(s) TTC (soit 125 000 euro(s) HT), sachant que l'Université pendra à sa charge la mission de Contrôle Technique pour l'inscription de l'œuvre sur le site.

## 5. Conditions de participation

Le ou les artistes devront justifier de leur qualité d'artiste par la transmission d'un numéro SIRET, d'un numéro d'inscription/affiliation et ayant droit à la maison des artistes ou AGESSA, ou moyen de preuve équivalent pour les candidats étrangers.

Le dossier de candidature comprendra :

- **UN DOSSIER ARTISTIQUE** comprenant :
  - 1 - Une présentation de la démarche artistique.  
*Maximum 1 format A4 + CV actualisés ( 1 pour chaque artiste si groupement)*
  - 2 – Une désignation d'œuvres significatives légendées dans le cadre de ce projet 1%.  
*1 format pdf A4 paysage par œuvre (support clé USB)*
  - 3 - Une note d'intention pour ce 1% artistique sans pour autant proposer un projet finalisé.  
*Maximum 2 formats A4*
- **UN DOSSIER ADMINISTRATIF** comprenant :
  - ✓ Formulaire DC1, Lettre de candidature – habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
  - ✓ Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

## 6. Nombre de candidats

Nombre minimal de candidats admis à présenter une offre : 4

Nombre maximal de candidats admis à présenter une offre : 4

Les candidats seront sélectionnés au regard des critères suivants :

- Pertinence de la lettre d'intention du candidat vis à vis des enjeux de la commande : 30 %
- Adéquation de la démarche artistique du candidat, au regard de ses références, avec des prescriptions du programme de la commande : 40%
- Capacités techniques, professionnelles et financières du candidat appréciées au regard des enjeux et de la nature du projet : 30%

## 7. Indemnités :

Les 3 candidats non-retenus recevront une indemnité de 4 200 € HT chacun. Toutefois, le comité artistique se réserve le droit de proposer au maître d'ouvrage de réduire ou de supprimer cette indemnité allouée à un artiste sollicité à ce stade dont le projet serait manifestement insuffisant ou ne correspondrait pas aux objectifs affichés.

## 8. Modalités de retrait des dossiers :

Le dossier de consultation est librement téléchargeable sur la plateforme <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

Le cahier des charges

Le cahier descriptif du projet architectural

## 9. Remise des candidatures :

**1- Lettre recommandée avec accusé de réception**, à l'adresse suivante

**Université de Nantes**

Cellule de la Commande Publique, Pôle immobilier.

1 quai de Tourville

44 035 Nantes Cedex 1

Les candidats choisissant cette modalité de remise veilleront à remettre leur dossier de candidature en format numérique sur clé USB.

**2- Remise sur place sur support papier contre récépissé**, les jours ouvrés, à l'adresse susmentionnée. Les plis seront réceptionnés par l'agent d'accueil de la Présidence de l'université contre récépissé du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent cahier des charges.

Les candidats choisissant cette modalité de remise veilleront à remettre leur dossier de candidature en format numérique sur clé USB.

**3- Transmission par voie électronique** à l'adresse suivante :

<http://www.marches-publics.gouv.fr>.

## 10. Conditions de délai

Date et heure limites de remise des candidatures : **Le Vendredi 16 mars 2018 à 12h00**

*Délai minimum de validité des candidatures : 120 jours à compter de la date limite de remise des candidatures*

## 11. Date d'envoi de l'avis à la publication ou mise en ligne : 9 février 2018

## 12. Autres renseignements

Pour obtenir des renseignements d'ordres administratif et technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir :

- ✓ une demande écrite par mail auprès de :

[marchesimmo@univ-nantes.fr](mailto:marchesimmo@univ-nantes.fr)

et/ou

- ✓ une demande écrite sur la plateforme des marchés publics PLACE à l'adresse suivante :

<http://www.marches-publics.gouv.fr>